GAUTIER, AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 860 borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Broad; les dits lots mesurent 60 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 148 pieds.

GERMAN AMERICAN SCHOOL ASSOCIATION—
Taxe de 1882, montant à..........$18 00
Taxe de 1883, montant à.......... 18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Louis et Conti, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 31; le dit lot No. 18 mesure 29 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 128 pieds.

GERNON, M. J.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 50
Taxe de 1883, montant à.......... 4 50
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 506, borné par les rues Bienville, Scott, Douane et Cortès, faisant face à la rue Bienville.

GLEISTEN, V'VE H.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Conti, St. Louis, St. David et Salomon, désignés comme les lots Nos. 5 à 7 de l'îlet No. 555; les dits Nos. 5 à 7 mesurent 93 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds.

GENERES, L. F.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 70
Taxe de 1883, montant à.......... 2 70
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 552 borné par les rues St. Pierre, Orleans, St. David et Salomon, faisant face à la rue St. Pierre.

GEBHARDT, HENRY F.—
Taxe de 1883, montant à..........$14 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royal, Hopital et Chartres, désignés comme lot No. 11 de l'îlet No. 57; le dit lot No. 11 mesure 105 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 60 pieds.

GELBACH, V'VE CHAS.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Prieur, Johnson et le Chemin du Bayou, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 260, mesurant 28 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 81 pieds.

GERARD, V'VE LEON—
Taxe de 1882, montant à.......... 60c
Taxe de 1883, montant à.......... 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Ursulines, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 319; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 8[illegible] pieds.

GREGOIRE, V'VE AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 60
Taxe de 1883, montant à.......... 1 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 463, etc. borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, le Chemin de la Métairie et les rues St. Philippe et Salomon; les dits lots mesurent 60 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 150 pieds.

GILBERT, V'VE ALBERT—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à.......... 7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Bienville, Conti et Franklin, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 123; le dit lot No. 6 mesure 21 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 64 pieds.

GIQUEL, SUC. E.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 330 borné par les rues Douane, Bienville, Rocheblave et Dorgenois; le dit lot fait face à la rue Douane.

G[illegible], V'VE MARTIAL—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Canal, Roman et Derbigny, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 217; le dit lot No. 21 mesure 27 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds.

GILMAN, V'VE WM. S.—
Taxe de 1882, montant à..........$13 20
Taxe de 1883, montant à.......... 13 20
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 361 borné par le Canal Carondelet et les rues Conti, Broad et White, désignés comme lots Nos. 1 à 7 de l'îlet No. 361; les dits lots Nos. 1 à 7 font face au Canal Carondelet.

GIRARDEY, M'ME. C. E.—
Taxe de 1883, montant à..........$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, St. Pierre, Decatur et Chartres, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 25; le dit lot No. 8 mesure 59 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 78 pieds.

GIRARDEY, M'ME C. E.—
Taxe de 1883, montant à..........$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Bourbon, Ursulines et Dauphine, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 1 mesure 100 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 58 pieds, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Bourbon.

GRISWOLD, A. B.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 00
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 446 borné par les rues St. Pierre, Orleans, Rendon et l'avenue Hagan, mesurant 308 pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 114 pieds.

GONZALES, F. A.—
Taxe de 1882, montant ..........$1 50
Taxe de 1883, montant à.......... 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Claiborne, Ursulines et Derbigny, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 205; le dit lot No. 7 mesure 21 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 117 pieds.

GIRAUD, MARIE A.—
Taxe de 1882, montant à..........$40 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Dauphine, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 81; le dit lot No. 4 mesure 48 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 107 pieds.

GROSJEAN, JACQUES O.—
Taxe de 1882, montant à..........$5 40
Taxe de 1883, montant à.......... 5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hopital et Derbigny, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 205; le dit lot No. 17 mesure 21 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

GONZALES, F. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Claiborne, Ursulines et Derbigny, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 205; le dit lot No. 7 mesure 21 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 117 pieds.

GROS, MARIE U.—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Dorgenois, Hopital et Broad, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 344; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] une profondeur de 157 pieds.

GUYOL, THEODORE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Salcedo, désignés comme les lots Nos. 12 à 15 de l'îlet No. 403; les dits lots Nos. 12 à 15 mesurent 128 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 204 pieds.

GUITTA, NATALE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 195; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 73 pieds.

GRASER, ADAM—
Taxe de 1883, montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St. Pierre et Royale, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 42; le dit lot No. 20 mesure 61 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 126 pieds.

GENERES, M'ME JOSEPHINE—
Taxe de 1883, montant à..........$2 10
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rendon, St. Louis, Conti et l'avenue Hagan, désigné comme l'îlet No. 449; le dit îlet No. 449 mesure 96 pieds de face sur une profondeur de 306 pieds.

HARRISON, BENJ. S.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Douane, Bienville, Murat et Olympia, désigné comme l'îlet No. 596; le dit îlet No. 596 mesure 229 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 314 pieds.

HACKER, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à..........$21 00
Taxe de 1883, montant à.......... 21 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Galvez et Johnson, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 266; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 62 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 159 pieds.

HAYMAN, J. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à.......... 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Dorgenois et Broad, désigne comme lot No. 35 de l'îlet No. 344; le dit lot No. 35 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 156 pieds.

HAYMAN, J. A.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Dorgenois et Broad, désigné comme lot No. 36 de l'îlet No. 344; le dit lot No. 36 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 156 pieds.

HAYDEL, A. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Lopez et Rendon, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 433; le dit lot No. 6 mesure 90 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

HAYDEL, A. A.—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Lopez, St. Philippe et Rendon, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 433; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Ursulines et Lopez.

HAGGERTY, W. H.—
Taxe de 1882, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Franklin, Liberté et Toulouse, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 133; le dit lot No. 7 mesure 41 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 90 pieds, formant l'encoignure des rues St. Louis et Franklin.

HACKER, WM. E.—
Taxe de 1882, montant à..........$8 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St. Philippe, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 236, mesurant 26 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 80 pieds.

HEAPHY, V'VE MICHEL—
Taxe de 1882, montant à..........$15 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Derbigny, Roman et Douane, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 218; le dit lot No. 23 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 109 pieds, formant l'encoignure des rues Bienville et Derbigny.

HENRY, WM.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 561 borné par les rues Conti, Salomon, Napoléon et l'avenue Bienville; les dits lots mesurent 319 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 150 pieds.

HEAVY, WM.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Douane, Canal et Rendon, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 452; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 70 pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de 112 pieds.

HERO, ANDREW, JR.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 192; le dit lot 8 mesure 25 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 103 pieds.

HERY, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$18 00
Taxe de 1883, montant à.......... 18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Remparts et St. Claude, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 119; le dit lot No. 4 mesure 40 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 123 pieds.

HEMARD, MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxieme District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Bellechasse, Broad et White, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 354; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

HORNER, JOS. P. ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à..........$18 00
Taxe de 1883, montant à.......... 18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peters, Douane, Bienville et Clinton, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 78 pieds d'un coté et de 69 pieds de l'autre coté.

HORNER, JOS. P. ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à.......... 12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par le passage de la Bourse, les rues Bienville, Douane et Chartres, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face au passage de la Bourse sur une profondeur de 22 pieds, formant l'encoignure de la rue Bienville et le Passage de la Bourse.

HORNER, JOSEPH P. ET ALS—
Taxe de 1882, montant à..........$18 00
Taxe de 1883, montant à.......... 18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Bienville, Douane et Chartres, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 54 pieds.

HOPKINS, V'VE HENRI—
Taxe de 1882, montant à..........$30 00
Taxe de 1883, montant à.......... 30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bienville, Douane et Bassin, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 125; le dit lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 123 pieds.

HOWELL, SUC. J. J.—
Taxe de 1882, montant à..........$180 00
Taxe de 1883, montant à.......... 240 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Canal, Douane et le Passage de la Bourse, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 34; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 61 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 138 pieds.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........$4 50
Taxe de 1883, montant à.......... 4 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 330 borné par les rues Bienville, Douane, Rocheblave et Dorgenois; les dits lots mesurent 135 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 134 pieds.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à.......... 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Lopez et Rendon, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 423; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 109 pieds.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Lopez et Canal, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'îlet No. 423; les dits Nos. 12 et 13 font face à la rue Rendon.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Lopez et Canal, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 423; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 109 pieds, formant l'encoignure des rues Rendon et Douane.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........$1 35
Taxe de 1883, montant à.......... 1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Lopez et Canal, désignés comme lots Nos. 15 à 17 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 15 à 17 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Douane sur [illegible] profondeur de 109 pieds d'un coté [illegible] et 123 pieds de l'autre coté.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 2 40
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Rendon, Canal et Lopez, désignés comme les lots Nos. 18 à 21 de l'îlet No. 423; les dits lots Nos. 18 à 21 mesurent 148 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 123 pieds.

HOYLE, M'ME REBECCA—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Rendon, Douane et Canal, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 423; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Lopez et 34 pieds à l'arrière sur une profondeur de 123 pieds d'un coté et 127 pieds de l'autre coté.

HOSMER ARSENE L.—
Taxe de 1882, montant à..........$26 40
Taxe de 1883, montant à.......... 26 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St. Louis, Toulouse et Bassin, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 118, le dit lot No. 3 mesure 46 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 67 pieds.

HOYLE, V'VE JOHN—
Taxe de 1883, montant à..........$30 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Douane et Dorgenois, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 332, le dit lot No. 3 mesurent 98 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 159 pieds.

HOLMES, M'ME LUTHER—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. David, Toulouse, St. Pierre et l'avenue Carrollton, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 541; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue St. David sur une profondeur de 120 pieds.

HOLT, ALFRED—
Taxe de 1882, montant à..........$34 00
Taxe de 1883, montant à.......... 34 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 468, etc., borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, le Chemin de la Métairie et les rues St. Philippe et Rendon; la dite portion mesure 223 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 2520 pieds.

HUERTON, HYPOLITE—
Taxe de 1882, montant à..........$10 80
Taxe de 1883, montant à.......... 10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Conti, St. Louis, Bourbon et Dauphine, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 70; le dit lot No. 19 mesure 41 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 61 pieds.

HUSSEY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à..........$21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, Marais, Douane et Villeré, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 158; le dit lot No 15 mesure 42 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds, formant l'encoignure des rues Canal et Marais.

HUGHES, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 16
Taxe de 1883, montant à.......... 3 16
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tonti, St. Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 298; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 78 pieds.

HUNG, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$8 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 322; le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 101 pieds.

HUKERDA, V'VE WM.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Broad et Dorgenois, désigné comme une partie du lot No. 7 de l'îlet No. 341; la dite partie du lot No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 100 pieds.

HUGONT, AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 319; le dit lot No. 19 mesure 34 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 104 pieds.

HUTHER, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Pierre, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 251; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 130 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Canal, Douane et Miro, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 120 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Canal, Douane et Miro, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 11 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 120 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Canal, Douane et Miro, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 120 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à.......... 12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Canal, Douane et Miro, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 276; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 56 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 114 pieds, formant l'encoignure des rues Galvez et Canal.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 557 borné par les rues Douane, Salomon, Bienville et St. David; les dits lots mesurent 172 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 204 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Vingt certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Pierce, Scott, Toulouse et St. Louis, désignés comme l'îlet No. 597.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à.......... 1 50
Vingt certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Orléans, Ste. Anne, St. David et Salomon, désignés comme l'îlet No. 551; le dit îlet No. 551 mesure 240 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 126 pieds.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 554 borné par les rues Toulouse, St. Louis, St. David et Salomon.

HYAMS, SUC. H. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à.......... 3 00
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 579 borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Napoléon et Alexandre.

HYAMS, ISAAC S.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 44
Taxe de 1883, montant à.......... 1 44
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Clark, Douane et Génois, désignés comme lots Nos. 5 à 8 de l'îlet No. 477; les dits lots Nos. 5 à 8 mesurent 126 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds.

INGRAHAM, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St. Pierre, Orléans, Scott et l'avenue Taylor, désigné comme l'îlet No. 909.

INGRAHAM, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, désigné comme l'îlet No. 908 borné par les rues Ste. Anne, Orleans, Scott et l'avenue Taylor.

IMMANUEL EVANGELICAL AND LUTHERIAN CHURCH—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Conti, St. Louis et Prieur, désignés comme les lots Nos. 16 à 18 de l'îlet No. 249; les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 104 pieds.

IMMANUEL EVANGELICAL AND LUTHERIAN CHURCH—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Conti, St. Louis et Prieur, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 249; le dit lot No. 14 mesure 26 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 27 pieds.

UHLENFELDT, CHARLES.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à.......... 4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Conti, Johnson, Prieur et l'avenue Bienville, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 248; le dit lot No. 18 mesure 27 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 107 pieds.

IMBERT, THEOPHILE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 324; le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 104 pieds.

IMBERT, THEOPHILE—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Taxe de 1883, montant à.......... 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Rocheblave, et Dorgenois, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 324; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 104 pieds.

IMBERT, THEOPHILE—
Taxe de 1882, montant à..........$5 40
Taxe de 1883, montant à.......... 5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Hopital, Roman et le Chemin du Bayou, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 282; le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 64 pieds.

UNION INSURANCE CO.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Ursulines, Septième et White, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 389; le dit lot mesure 64 pieds de face à la rue Live Oak sur une profonneur de 100 pieds.

JACQUET, G.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, St. Pierre, Johnson et Promenade Carondelet, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 270; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 100 pieds.

JACQUET, G.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Ursulines, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 315; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 120 pieds.

JAUFFROID, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$8 40
Taxe de 1883, montant à.......... 8 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 100; le dit lot No. 15 mesure 60 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds.

JANETTI, C.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 241; le dit lot No 13 mesure 14½ pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds.

JACOBS, F. W.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, St. Philippe, Dumaine et White, désigné comme le lot No. 22 de l'îlet No. 355; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 105 pieds.

JORDAN, MARIE A.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Douane, Bienville et Marais, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 159; le dit No. 4 mesure 24 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 84 pieds.

JOHNSTON, WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à..........$9 10
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Bienville, les rues Douane, Lopez et Rendon, désignés comme lots Nos. 3 à 9 de l'îlet No. 494; les dits lots Nos. 3 à 9 mesurent 217 pieds de face à l'avenue Bienville sur une profondeur de 163 pieds.

JOHNSTON, WM.—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Lopez et Bienville, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 494; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 62 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 163 pieds.

JOHNSTON, WM.—
Taxe de 1883, montant à..........$9 10
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Rendon, Lopez et Bienville, désignés comme lots Nos. 14 à 20 de l'îlet No. 494; les dits lots Nos. 14 à 20 mesurent 217 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 163 pieds.

JOHNSTON, WM.—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Rendon, Douane et Bienville, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 494; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 62 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 163 pieds.

JOURDAIN, M'ME J. V.—
Taxe de 1882, montant à..........$8 00
Taxe de 1883, montant à.......... 8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Broad et White, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 356; le dit lot No. 6 mesure 145 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds.

JOHNSON, V'VE SQUIRE—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Alexandre et Murat, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 587; le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 118 pieds.

JOURDAN, JEAN JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$13 20
Taxe de 1883, montant à.......... 13 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Hopital, Quartier et Chartres, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 18; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds.

JUSTAMOND, M'ME A. H.—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 601 borné par les rues Olympia, Conti, St. Louis et St. Patrick; les dits lots mesurent 48 pieds de face à la rue Olympia sur une profondeur de 157 pieds.

JUSTAMOND, ANNE H.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'îlet borné par les rues Bernadotte, Toulouse, St. Pierre et St. Patrick, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 607; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur une profondeur de 139 pieds.

JUSTON, JEAN ET EPOUSE—
Taxe de 1883, montant à..........$6 60
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Patrick, Bienville, Conti et Bernadotte, désignés comme lots Nos. 18 à 24, 27 et 28 de l'îlet No. 610; les dits lots font face à la rue St. Patrick.

JACOB, CHRISTIAN—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Conti et Remparts, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 97; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profendeur de 160 pieds.

JACOB, CHRIST.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 79; le dit lot No. 14 mesure 36 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 87 pieds.

JULIUS, F. REMOND—
Taxe de 1882, montant à..........$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 250 borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Prieur et Johnson; le dit lot mesure 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 96 pieds.

KRENAN, PETER H.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 242; le dit lot No. 18 mesure 18 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 123 pieds d'un coté et 154 pieds de l'autre coté.

KERNAN, PETER H.—
Taxe de 1882, montant à..........$9 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 242; le dit lot No. 19 mesure 40 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 109 pieds.

KERNAN, PETER H.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Robertson, Toulouse et Claiborne, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 192; le dit lot No. 11 mesure 33 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson.

KEIFER, JOHN JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Conti, Lopez et Rendon, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 426; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds.

KEARNEY, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..........$9 00
Taxe de 1883, montant à.......... 9 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Canal, Douane, Murat et Olympia, désigné comme l'îlet No. 597; le dit îlet No. 597 mesure 212 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 214 pieds.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Orléans, St. Claude et Liberté, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 135; le dit lot No. 9 mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 53 pieds.

KERN, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 28 de l'îlet No. 103; le dit lot No. 28 mesure 31 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 48 pieds.

KENNEY, M'LLE E. L.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 237; le dit lot No. 6 mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 120 pieds.

KENNEY, M'LLE E. L.—
Taxe de 1883, montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 237; le dit lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 120 pieds.

KERNION, D. L.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No. 340 borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Dorgenois et Broad; les dits lots mesurent 36 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 163 pieds.

KERNAGHAN, WM. A.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Dorgenois, Hopital et Robertson, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 320; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois.

KERNAGHAN, WM. A.—
Taxe de 1883, montant à..........$27 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Dorgenois, Ursulines et Rocheblave, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 320; le dit lot No. 9 mesure 158 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Hopital et Dorgenois.

KING, MICHAEL J.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et la Promenade Carondelet, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 241; le dit lot No. 14 mesure 18 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 123 pieds d'un coté et de 143 pieds de l'autre coté.

KUILLER, STEPHEN—
Taxe de 1882, montant à..........$4 50
Taxe de 1883, montant à.......... 4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Johnson, St. Pierre et Prieur, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 252; le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Orléans et Johnson.

KUILLER, STEPHEN—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à.......... 3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Johnson, Orléans et Prieur, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 252; le dit lot No. 8 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 97 pieds.

KUNTZ, V'VE RUDOLPHE—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 253; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 125 pieds.

LACOSTE, BERNARD—
Taxe de 1883, montant à..........$7 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et White, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 352; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 124 pieds.

LAWLESS, M'ME E. J.—
Taxe de 1882, montant à..........$9 00
Taxe de 1883, montant à.......... 9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme les lots Nos. 26 et 27 de l'îlet No. 331; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 62 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds.

LACROIX, F'COIS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à.......... 3 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Louis, Génois, Toulouse et Télémaque, désigné comme l'îlet No. 485.

LACROIX, F'COIS—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Toulouse, Télémaque, St. Pierre et Génois, désigné comme l'îlet No. 484.

LACOSTE, J.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 601 borné par les rues St. Louis, Olympia, Conti et St. Patrick; les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 111 pieds.

LASSALE, M'ME E.—
Taxe de 1883, montant à..........$7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Conti et Bienville, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 92; le dit lot No. 13 mesure 23 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 113 pieds.

LAUBRANO, V'VE JULIUS—
Taxe de 1882, montant à..........$7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Conti et St. Louis, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 213; le dit lot No. 24 mesure 32 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 105 pieds.

LAQUAITE, V'VE J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Decatur et Chartres, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 21; le dit lot No. 21 mesure 23 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 127 pieds.

LLADO, M. M. L. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$13 20
Taxe de 1883, montant à.......... 13 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, St. Philippe et Royale, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 48; le dit lot No. 2 mesure 21 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de [illegible] pieds.

LAMBERT, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$18 00
Taxe de 1883, montant à.......... 18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Dumaine, St. Anne et Remparts, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 114; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 120 pieds.

LAFITTE, C.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.......... 7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Rocheblave, Hopital et Tonti, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 314; le dit lot No. 10 mesure 33 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85 pieds, formant l'encoignure des rues Quartier et Rocheblave.

LAFITTE, C.—
Taxe de 1882, montant à..........$9 60
Taxe de 1883, montant à.......... 9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Rocheblave, Hopital et Tonti, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 316; le dit lot No. 11 mesure 66 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85 pieds.

LAMOTHE, DESIRE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Dumaine, St. Philippe et Liberté, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 138; le dit lot No. 13 mesure 16 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 128 pieds.

LAVIGNE, C. CELESTE ET C. LONGUIER—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à.......... 7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 236; le dit lot No. 9 mesure 35 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 109 pieds.

LAMARQUE, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à.......... 4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 239, le dit lot No. 11 mesure 33 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 80 pieds.

LAURENT, V'VE CHAS. [illegible]—
Taxe de 1883, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 235; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 90 pieds.

LAMBERT, M'ME J. ARTHUR—
Taxe de 1882, montant à..........$27 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Bourbon et Dauphine, désignés comme les lots Nos. 26 et 27 de l'îlet No. 77, les dits lots Nos. 26 et 27 mesure chaque 28 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 95 pieds.

LACROIX, F. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Quartier et Hopital, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 291; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 209 pieds.

LACROIX, MARIE F.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 264; le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 70 pieds.

LASSALLE, VICTOR—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à.......... 3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Miro et Tonti, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 295, le dit lot No. 19 mesure 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds.

LANUSSE, V'VE AUG'T—
Taxe de 1882, montant à..........$9 60
Taxe de 1883, montant à.......... 9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 341; le dit lot No. 17 mesure 120 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 150 pieds.

LANUSSE, V'VE AUG'T—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à.......... 4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 341, le dit lot No. 18 mesure 59 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 127 pieds.

LAMARQUE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 543 borné par l'avenue Carrollton, les rues St. David, St. Pierre et Orléans, le dit lot fait face à l'avenue Carrollton.

LAMOTHE, V'VE A.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à.......... 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Bourbon et Dauphine, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 14 mesure 42 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 96 pieds.

LAUCH, BENJAMIN, W.—
Taxe de 1882, montant à..........$5 40
Taxe de 1883, montant à.......... 5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 316; le dit lot No. 3 mesure 73 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 125 pieds.

LARRIEU, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$10 80
Taxe de 1883, montant à.......... 10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Jean, Gayoso et Lopez, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No 410; le dit lot No. 9 mesure 130 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 137 pieds.

LESTELLE, PASCAL—
Taxe de 1883, montant à..........$26 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Conti, St. Louis et Bourbon, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 70; le dit lot No. 14 mesure 62 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 80 pieds.

LEE, THOMAS B.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bernadotte, Douane et St. Antoine, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 614; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds.

LEE, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bernadotte, Douane et St. Antoine, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 614; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 151 pieds.

LEE, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bernadotte et St. Antoine, désignés comme les lots Nos. 6 à 11 de l'îlet No. 614; les dits lots Nos. 6 à 11 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 120 pieds.

LEE, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bernadotte et St. Antoine, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 614, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 120 pieds.

LEE, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bernadotte, Douane et St. Antoine, désignés comme les lots Nos. 17 à 22 de l'îlet No. 614; les dits lots Nos. 17 à 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds.

LECOUL, V'VE R.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 340; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 100 pieds.

LEPRETRE, LEONIE—
Taxe de 1883, montant à..........$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Royale et Bourbon, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 24 mesure 19 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de [illegible] pieds.

LEWIS, BERTHE ET ALINE—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Orléans, St. Pierre et Robertson, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 193, mesurant 27 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 100 pieds.

LEVASSEUR, P.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Pierre, Prieur et la Promenade Carondelet, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 241; le dit lot No. 13 mesure 14½ pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 137 pieds.

LEBESQUE, A.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans à St. Pierre, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 325; le dit lot No. 4 mesure 37 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 128 pieds.

LEVASSEUR, P.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 463 borné par le Bayou St. Jean, l'avenue Hagan, les rues St. Jean, Ste. Anne et Dumaine; le dit lot mesure 30 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 150 pieds.

LE BLANC, JULES—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Ursulines et St. Philippe, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 110; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 100 pieds.

LEWIS, A. F.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 287; le dit lot No. 9 mesure 38 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 81 pieds.

LEWIS, F. J.—
Taxe de 1883, montant à..........$9 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Tonti et Miro, désigné comme une partie du lot No. 20 de l'îlet No. 291; la dite partie du lot No. 20 mesure 60 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 125 pieds.

LEWIS, F. J. ET L. RIDER—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hopital, Quartier, Tonti et Miro, désigné comme une partie du lot No. 20 de l'îlet No. 291; la dite partie du lot No. 20 mesure 60 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 125 pieds.

LERICHE, HYPOLITE—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hopital, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 320; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

LE BESQUE, FLAVIUS—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 463 borné par les rues St. Jean, Ste. Anne, Dumaine et l'avenue Hagan; le dit lot mesure 13 pieds de face à la rue Jean sur une profondeur de 137 pieds.

LEONARD, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$2 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Dupré, St. Jean et White, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 379; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 83 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 137 pieds.

LIVINGSTON, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, Rendon, Douane et l'avenue Hagan, désignés comme lots Nos. 5 à 17 de l'îlet No. 542; les dits lots Nos. 5 à 17 mesurent chaque 23 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 84 pieds, formant l'encoignure des rues Canal et Rendon.

LITTIERE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, désignés comme lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 337; les dits lots Nos. 1 à 10 font face à la rue St. Pierre, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues St. Pierre et Broad.

LITTIERE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, désignés comme lots Nos. 16 à 18 de l'îlet No. 402; les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent 93 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et la rue Salcedo.

LITTIERE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Salcedo, St. Philippe et Bellechasse, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 407; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds.

L'HOTE, V'VE G.—
Taxe de 1883, montant à..........$18 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marais, Canal, Douane et Villeré, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 158; le dit lot No. 17 mesure 21 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 165 pieds.

L'HOTE, V'VE G.—
Taxe de 1883, montant à..........$7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, St. Louis, Toulouse et Liberté, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 133; le dit lot No. 2 mesure 23 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 106 pieds.

L'HOTE ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.......... 7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'îlet No. 133 borné par les rues Franklin, Toulouse, Liberté et Promenade Carondelet; le dit lot mesure 43 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds.

L'HOTE, GEO. ET CELESTINE—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.......... 7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 133 borné par les rues Franklin, Liberté, Toulouse et Promenade Carondelet; le dit lot mesure 43 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 106 pieds.